

1er SEMINAIRE TECHNIQUE AISS

L'extension de la couverture de la sécurité sociale en Afrique Centrale : défis, solutions et perspectives

Le cas de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale

PRESENTATION CAMEROUN

Par BOWEN Georges Eric

INTRODUCTION

L'extension de la protection sociale au profit du plus grand nombre de camerounais, demeure une priorité du gouvernement, qui a été clairement exprimée dans le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) adopté en 2009, et qui, est le cadre de référence de l'action gouvernementale en matière de protection sociale. En effet, ce document fait de la protection sociale des groupes vulnérables l'une de ses priorités, tout en soulignant que la réalisation de cet objectif passe par la fourniture à la population, d'un système de protection

INTRODUCTION

sociale cohérent et efficace. Par ailleurs, dans son discours de politique générale à la nation tenu le 31 décembre 2012, le Chef de l'Etat a fixé comme priorité au gouvernement, une amélioration substantielle du taux de couverture de la population qui, doit passer de 10% à 20% à l'horizon 2015.

- **Le système camerounais de sécurité sociale se caractérise actuellement par la coexistence de deux grands régimes, à savoir :**

INTRODUCTION

Le régime des fonctionnaires et assimilés géré par l'Etat qui, couvre une population estimée à 350 000 personnes ;

Le régime des travailleurs relevant du code du travail qui, est géré par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale et couvre une population d'environ 1 000 000 assurés sociaux, soit un total de 1 350 000 personnes couvertes, relevant toutes du secteur formel, sur une population active estimée à environ 13 millions de personnes ; d'où un taux de couverture d'environ 10%.

INTRODUCTION

Au cours de notre présentation, nous nous attacherons à vous faire partager l'expérience camerounaise sur la question de l'extension de la sécurité sociale, en vous entretenant tour à tour, sur les résultats des travaux menés dans le cadre de l'extension de la sécurité sociale d'une part, et d'autre part, sur les mesures qui ont déjà mises en œuvre en vue de cette extension. Nous terminerons notre présentation par les perspectives de développement du système de sécurité sociale.

I- De la stratégie nationale d'extension de la protection sociale et des modalités de mise en œuvre

Conscient des insuffisances du système actuel de sécurité sociale mis en évidence par une étude diagnostique, le gouvernement camerounais, avec l'appui du BIT, et en se fondant tant sur les dispositions de la constitution nationale que sur les instruments juridiques internationaux a engagé une série des réflexions depuis 1990, et commandé une série d'études. Ces réflexions et études ont abouti à :

I- De la stratégie nationale d'extension de la protection sociale et des modalités de mise en œuvre

- l'élaboration d'un projet de Document de Stratégie Nationale pour l'Extension de la Protection Sociale(SNEPS) ;
- l'élaboration d'un projet de loi cadre sur la sécurité sociale ;
- l'élaboration d'un projet de loi relatif aux prestations sociales

I- De la stratégie nationale d'extension de la protection sociale et des modalités de mise en œuvre

Dans le Document de Stratégie Nationale pour la Croissance et l'Emploi, la vision nationale présente le Cameroun comme un << Etat qui garantit la satisfaction et la fourniture des besoins et services essentiels, ainsi que le plein épanouissement de toutes les couches sociales, par une redistribution juste et équitable des fruits de la croissance>>. Cette vision nationale est mise en œuvre à travers une stratégie nationale qui crée les conditions équitables, dignes et permanentes d'accès aux services sociaux de base, et des garanties

I- De la stratégie nationale d'extension de la protection sociale et des modalités de mise en œuvre

de revenus nécessaires pour faire face aux risques socioéconomiques. A travers la stratégie nationale d'extension de la protection sociale, le gouvernement se propose donc d'orienter les actions de développement vers un mieux être et particulièrement en direction des couches de la population les plus pauvres et vulnérables.

I- De la stratégie nationale d'extension de la protection sociale et des modalités de mise en œuvre

Au cours des travaux qui ont été menés en vue de la validation du document de la stratégie nationale d'extension de la protection sociale, l'élaboration de programmes est apparue comme étant une priorité urgente pour une mise en œuvre progressive et globale d'un socle de protection sociale, en s'appuyant sur des plans d'actions qui, tiendront compte des priorités nationales. L'objectif général de ces programmes est de contribuer à l'atténuation et à la réduction de la vulnérabilité des groupes défavorisés d'une part,

I- De la stratégie nationale d'extension de la protection sociale et des modalités de mise en œuvre

et d'autre part, d'aider les populations à faire face aux risques les plus significatifs de la vie. En ce qui concerne les objectifs spécifiques, ils visent à :

- moderniser et élargir la couverture des régimes de sécurité sociale existants ;
- réduire les barrières liées à l'accès aux services sociaux et infrastructures sociales de base ;
- renforcer les transferts sociaux en faveur des groupes pauvres et vulnérables ;

I- De la stratégie nationale d'extension de la protection sociale et des modalités de mise en œuvre

- garantir une sécurité minimale de revenus en favorisant l'accès des personnes au marché du travail ;
- renforcer le cadre institutionnel et législatif.

La protection sociale est ainsi présentée comme un mécanisme permettant une bonne répartition de la richesse du pays, ainsi qu'un levier important du développement et de la restauration de la justice et de l'équité sociales.

I- De la stratégie nationale d'extension de la protection sociale et des modalités de mise en œuvre

Pour l'essentiel, la stratégie d'extension de la protection sociale à travers la mise en œuvre d'un socle de protection sociale vise à promouvoir l'accès aux services sociaux essentiels ainsi qu'à des transferts sociaux pour les personnes pauvres et vulnérables.

I- De la stratégie nationale d'extension de la protection sociale et des modalités de mise en œuvre

Les orientations retenues pour l'extension de la sécurité sociale portent sur les points suivants :

- la garantie de l'accès à des soins de santé essentiels et à une sécurité élémentaire de revenu pour tous ;
- l'élargissement de l'assurance sociale à des couches les plus larges de la population et la garantie progressive des niveaux de protection les plus élevés ;
- le renforcement de la cohérence, de la coordination et de la bonne gouvernance ;

I- De la stratégie nationale d'extension de la protection sociale et des modalités de mise en œuvre

La mise en œuvre effective des activités s'opère à travers l'exécution des programmes prioritaires clairement identifiés, à savoir :

- le programme relatif à l'accès universel aux soins de santé ;
- le programme de modernisation et d'extension de l'assurance sociale ;
- le programme d'assistance pour les personnes socialement vulnérables ;

I- De la stratégie nationale d'extension de la protection sociale et des modalités de mise en œuvre

- le programme d'amélioration de la gouvernance ;
- le programme de promotion de la protection sociale dans les travaux à haute intensité de main-d'œuvre.

Il convient de préciser que parmi les programmes ainsi identifiés, celui portant sur la modernisation et l'extension de la sécurité sociale connaît un niveau d'avancement satisfaisant. En effet, des projets de textes ont été élaborés et sont en cours de validation au niveau des instances gouvernementales compétentes, avant leur transmission au parlement pour adoption. Il s'agit :

I- De la stratégie nationale d'extension de la protection sociale et des modalités de mise en œuvre

- du projet de loi cadre sur la sécurité sociale ;
- du projet de loi relatif aux prestations du régime géré par la CNPS
- Le projet de loi cadre sur la sécurité sociale se propose de fixer le cadre global devant régir tout le système rénové de sécurité sociale. Pour l'essentiel, il vise à élargir le champ d'application matériel à de nouveaux risques (maladie et soins médicaux),

I- De la stratégie nationale d'extension de la protection sociale et des modalités de mise en œuvre

et à de nouvelles couches de population (professions libérales, travailleurs indépendants, travailleurs de l'économie informelle, agriculteurs, paysans, etc...) dans une approche universaliste .

- Par ailleurs, il annonce l'avènement de nouveaux organismes de sécurité sociale publics ou privés qui, participeront à l'administration et à la gestion des régimes de sécurité sociale.

I- De la stratégie nationale d'extension de la protection sociale et des modalités de mise en œuvre

- Il identifie en outre, de nouvelles sources de financement innovantes (prélèvements obligatoires spécifiques, impôts et taxes spécifiques), plus adaptées à la mobilisation optimale des ressources nécessaires pour couvrir l'ensemble des besoins de financement du nouveau système de sécurité sociale.
- Le projet de loi cadre envisage enfin la mise en place progressive et graduelle du nouveau système de sécurité sociale, en tenant compte des contraintes et des exigences du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi.

I- De la stratégie nationale d'extension de la protection sociale et des modalités de mise en œuvre

- Quant au projet de loi relatif aux prestations servies dans le cadre du régime géré par la CNPS, il vise à combler les lacunes et insuffisances relevées, à travers :
- la réforme en profondeur du régime, se traduisant par la création de nouvelles prestations plus adaptées à l'évolution de la demande sociale ;
- l'extension du champ d'application personnel du régime à d'autres groupes sociaux ;

I- De la stratégie nationale d'extension de la protection sociale et des modalités de mise en œuvre

- l'amélioration significative du niveau et de la qualité des prestations servies dans toutes les branches de prestations sociales ;
- l'amélioration du système d'administration et de gestion du régime, à travers l'introduction de normes et des ratios de gestion, ainsi que des règles et mécanismes propres à garantir les performances de la CNPS, et à assurer l'équilibre financier, la viabilité et la pérennité dudit régime.

II- De la mise en œuvre de la stratégie d'extension de la protection sociale à travers l'assurance volontaire

La première mesure concrète d'extension de la sécurité sociale vient de voir le jour, à travers la publication le 13 août 2014, du projet de décret fixant les conditions et les modalités de prise en charge des assurés volontaires. La principale innovation de ce décret, réside dans la possibilité donnée à toute personne dotée de capacités contributives et qui ne relève pas déjà de l'un des régimes existants, de souscrire une assurance volontaire qui, lui permet de bénéficier d'une couverture contre les risques vieillesse, invalidité et décès.

II- De la mise en œuvre de la stratégie d'extension de la protection sociale à travers l'assurance volontaire

- En ce qui concerne son affiliation, la possibilité est donnée à l'assuré de bénéficier de la rétroactivité de ladite affiliation sur une période de 12 mois, sous réserve du paiement en régularisation des cotisations dues.

II- De la mise en œuvre de la stratégie d'extension de la protection sociale à travers l'assurance volontaire

- S'agissant des modalités de paiement des cotisations dues, elles se caractérisent par une certaine souplesse, l'assuré volontaire pouvant payer les cotisations à l'avance sur une période de 12 mois.
- S'agissant des prestations auxquelles l'assuré volontaire peut prétendre, elles sont les mêmes que celles qui sont servies aux assurés sociaux qui, sont obligatoirement assujettis au régime.

III- Des perspectives de développement du système de protection sociale

L'adoption attendue du projet de loi cadre sur la sécurité sociale, marquera une étape importante dans l'évolution de notre système de sécurité sociale, en ce sens qu'elle ouvrira de perspectives nouvelles pour une amélioration significative du taux de couverture de la population. En effet, ledit projet contribuera à donner un coup d'accélérateur au processus en cours d'extension de la sécurité sociale à de nouveaux risques et à de nouveaux groupes sociaux.

III- Des perspectives de développement du système de protection sociale

- Il permettra également de fournir un cadre clair et cohérent permettant de planifier la mise en œuvre progressive des composantes du socle de protection sociale, et partant, d'avoir une meilleure lisibilité sur l'ensemble du système de sécurité sociale. D'ores et déjà, la publication du décret fixant les conditions et les modalités de prise en charge des assurés volontaires, et qui, consacre l'élargissement aux travailleurs de l'économie informelle,

III- Des perspectives de développement du système de protection sociale

de la couverture sociale contre les risques vieillesse, invalidité et décès, s'inscrit dans cette démarche . Cette publication annonce certainement la rénovation attendue de l'ensemble du système de sécurité sociale, avec pour conséquence l'introduction, dans un avenir proche, de la couverture du risque maladie et des soins de santé.

Les résultats de l'étude qui a été réalisée sur la faisabilité financière de la mise en œuvre d'un socle de protection sociale a permis de situer à 2,8 à 4% du PIB, le volume

III- Des perspectives de développement du système de protection sociale

des ressources nécessaires à cette mise en œuvre, en fonction des différentes options retenues. Ces résultats permettent de conclure à la <<soutenabilité>> financière de la mise en œuvre du socle de protection sociale, ce qui est plutôt rassurant.

En définitive, nous espérons dans un avenir proche, pouvoir nous réjouir des avancées significatives enregistrées dans la voie qui mène vers une sécurité sociale inclusive, ouverte à tous, vecteur de la cohésion et de l'équité sociales, et véritable catalyseur du développement économique et social de notre pays.

JE VOUS REMERCIE

